



Changement contrat mariage

Par **malybut**, le **03/07/2016** à **17:10**

Bonjour et merci de m'accueillir sur votre forum.

Je suis à la recherche d'une information :

Je souhaite créer mon entreprise et la protéger en cas de divorce et protéger nos biens au cas où ça ne marcherait pas.

Pour ce faire je souhaite changer de contrat de mariage (régime légal passerait en séparation de biens).

Nous avons notre résidence principale comme bien et deux enfants majeurs 20 ans.

Il y a quelques années ma grand est décédé dans un accident de la route. J'ai placé cet argent sur un livret A.

Cette indemnisation du préjudice des ayants droit rentre-t-elle dans les biens communs?

Autrement dit puis-je l'utiliser comme apport personnel pour la création de l'entreprise?